

L'an deux mille vingt-trois, le 04 décembre à 19h00, le comité de direction Faucigny Glières Tourisme dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni salle consulaire, mairie de Bonneville, sous la Présidence de Madame Amalia Jourdan Présidente.

VOTES :

POUR 16
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ETAIENT PRESENTS (16) :

Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, Mme BLANC Dominique, M. BROISIN Sébastien, M. FOURNIER Christophe, Mme JAUN Christelle, Mme JORAT Josiane, M. LAPORTE Gilbert, M. LAVAL Luc, M. MASSAROTTI Yves, M. MENEGON Daniel, M. MONET Philippe, M. NAVARRO Daniel, M. PERY Christophe, M. REVILLOD Maurice, M. Stéphane VALL.,

ABSENTS (3) :

Mme ALLARD Sylvie, Mme FERNANDEZ Julie, M. BOISIER Adrien

Mme Patricia BALLARA est désignée secrétaire de séance.



6. HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

VU le code du tourisme et notamment les articles L 133-4 à L 133-10 relatifs aux dispositions applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
VU la délibération n°148-2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Faucigny Glières en date du 9 octobre 2023 portant création de l'office de tourisme intercommunal sous la forme d'un établissement public industriel et commercial ;
VU les statuts de l'office de tourisme Faucigny Glières Tourisme notamment l'article 2 fixant le siège de l'office de tourisme ;

CONSIDÉRANT que l'office de tourisme est un lieu privilégié d'accueil des visiteurs tout au long de l'année ;
CONSIDÉRANT qu'il est en conséquence ouvert cinq jours par semaine notamment le samedi toute la journée ;

LE COMITE DE DIRECTION APRES EN AVOIR DELIBERE :

➤ APPROUVE à l'unanimité les horaires d'ouverture de l'office de tourisme suivants :

	HORAIRE BUREAU D'INFORMATION DE FAUCIGNY GLIERE TOURISME	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	9h - 12h30	13h30 - 18h
Mercredi	9h - 12h30	13h30 - 18h
Judi	9h - 12h30	13h30 - 18h
Vendredi	9h - 12h30	13h30 - 18h
Samedi	9h30 - 12h30	13h30 - 16h30
Dimanche	Fermé	Fermé
	38h	

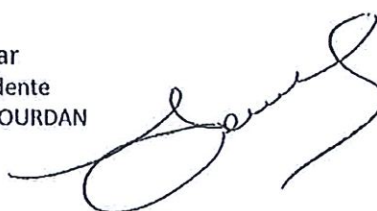
Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Patricia BALLARA



FAUCIGNY GLIERES TOURISME
23 RUE PERTUISET
74130 BONNEVILLE

Signé par
La présidente
Amalia JOURDAN



FAUCIGNY GLIERES TOURISME
23 RUE PERTUISET
74130 BONNEVILLE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.